

En cas d'hospitalisation :

Je me munis

- De mes prescriptions médicamenteuses
- De ma carte vitale

Les professionnels sont à contacter par l'établissement 24h avant la sortie du patient afin d'assurer :

- Le suivi et l'ajustement des soins
- La commande de matériel et de médicaments
- La prise de rendez-vous

Dès mon entrée à l'hôpital, j'inscris les coordonnées du médecin hospitalier :



CARTE DE COORDINATION DES SOINS

Fédérez les professionnels autour de votre santé !

Mes coordonnées

Nom

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Ville

Les coordonnées de mes professionnels de santé :

(Adresse, N° de téléphone et de Fax, Adresse mail)

Mon médecin traitant

Mon pharmacien d'officine

Mon infirmier libéral

Mon masseur kinésithérapeute

Mon

Les informations utiles à ma prise en charge (allergie, diabète, anticoagulant, prothèses dentaires...):